POUR ET AVEC SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

Bilan de mandat 2001 - 2008

Sommaire : *Page :*

Editorial du Maire sortant 1

Bilan Financier.....2

Réalisation de travaux.....3

Assainissement 4

Services aux administrés 5

Urbanisme et environnement....7

Développement économique 7

Intercommunalité.....8

Editorial du Maire sortant

En 2001, en nous renouvelant votre confiance, vous avez plébiscité et partagé notre vision pour Saint-Germain-de-la-Grange.

Notre village ayant connu des périodes successives d'instabilités et de conflits (lorsque je fus élu Maire pour la première fois en 1998, j'étais le 7ème en 21 ans), notre premier souci fut de restaurer durablement la confiance et le travail d'équipe autour d'une ligne de conduite annoncée et respectée :

- *Restaurer des finances saines*
- *Aménager et équiper la Commune*
- *Faire vivre et étendre les services*
- *Préserver le caractère du village*

A l'échéance de ce mandat, la présentation de notre bilan est l'occasion de revenir sur la concordance entre les intentions affichées et les actions réalisées. Bien entendu, nous parlerons de finances, de services et d'aménagements communaux, mais notre tâche ne s'est pas arrêtée là. Nous avons eu à cœur, durant ce mandat, de réfléchir et de préparer l'avenir de notre village : notre engagement et notre implication dans le démarrage et la mise en place de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » en 2005 a été un choix d'organiser plutôt que de risquer de subir.

Au-delà des résultats, je voudrais souligner qu'il n'y a pas de succès possible sans l'engagement durable de toute une équipe partageant des valeurs. Je profite de ces quelques lignes pour remercier le Conseil Municipal et les services Communaux pour leur travail, leur soutien et leur attachement sans failles à notre village.

Bertrand HAUET

Imprimé par nos soins

Bilan Financier

« Restaurer des finances saines »

Si ce chapitre sur la santé financière de la commune est au premier plan, c'est que ce sujet a été une préoccupation.

Un audit mené en 1997 avait conclu sur l'insolvabilité de la commune sous 3 à 5 ans si nous n'appliquions pas une augmentation significative des impôts sur plusieurs années consécutives. Cependant, nous avons préféré opter pour une politique de rigueur afin de tenir notre engagement de maîtrise de la fiscalité qui pèse sur les familles.

Sur la durée du mandat la Taxe d'Habitation a augmenté de 0,3 points et la Taxe foncière a diminué de 0,51 points.

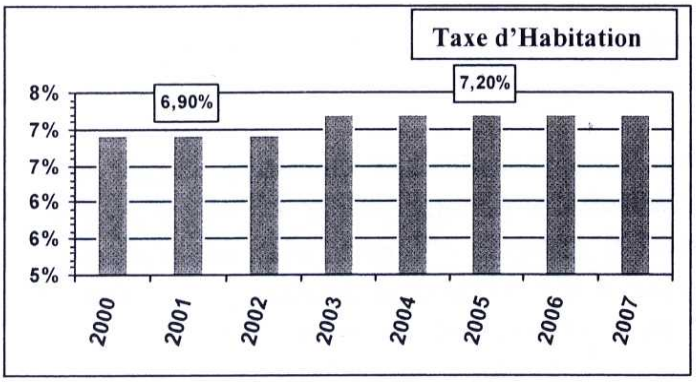

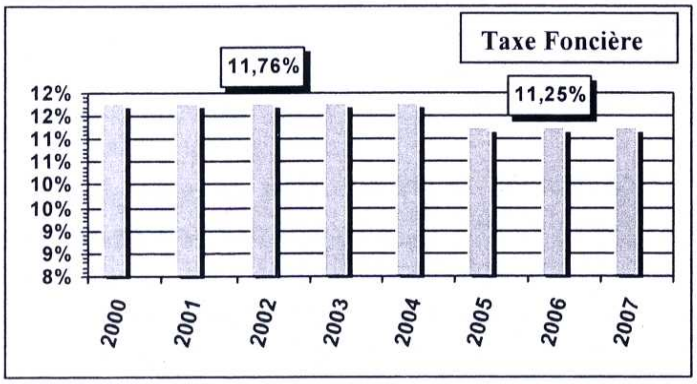

Fig. 1 & 2 : Evolution de l'impôt pesant sur les familles

La maîtrise de l'impôt ne s'est pas faite au détriment des investissements nécessaires pour la commune. Nous l'avons accompagnée :

- d'un effort de rigueur sur les dépenses courantes de fonctionnement pour générer de l'épargne ;
- d'un transfert d'épargne vers l'investissement ;
- de la maîtrise de la dette.

Nous avons visé une épargne brute de gestion entre 25 et 30 % de dépenses annuelles pour pouvoir relancer l'investissement et satisfaire la réalisation des équipements les plus urgents pour notre village.

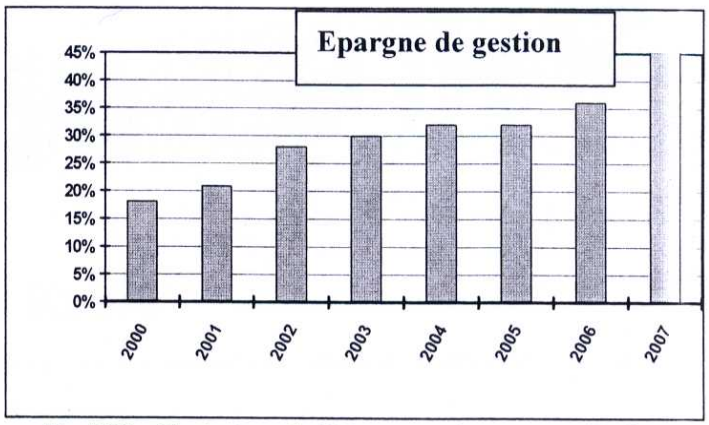

Fig N°3 : Evolution de l'Epargne de gestion (% des dépenses de fonctionnement)

L'objectif d'épargne de gestion a été atteint en cours de mandat. Il a même été dépassé ces dernières années avec une valeur exceptionnelle de 266 €/habitant sur l'exercice 2007, à comparer à une dette de 40 €/habitant.

Cette épargne de gestion a été majoritairement destinée à la relance de l'investissement et à la réduction de la dette

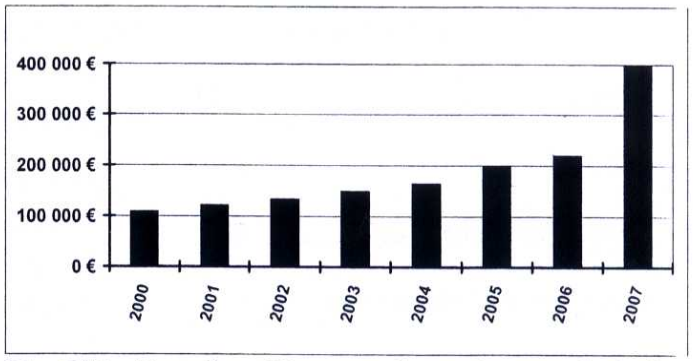

Fig. N°4 : Transfert d'épargne de gestion vers le budget d'investissement

Les investissements réalisés sont décrits dans les pages suivantes. Soulignons le gros effort réalisé en 2005, essentiellement sur la voirie.

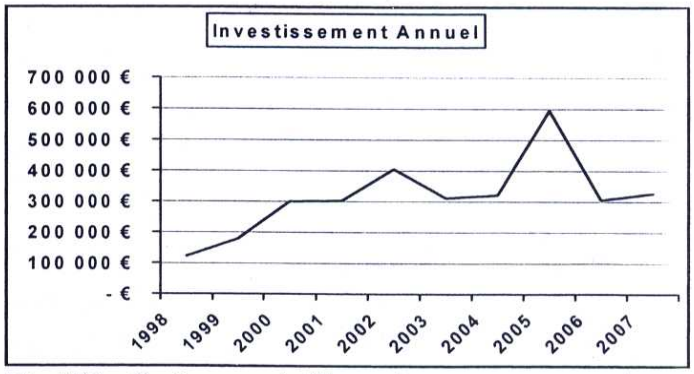

Fig. N°5 : Croissance de l'investissement communal

Dans le même temps, un effort de désendettement a permis de réduire le capital de la dette de 89 €/habitant au 01/01/2001 à 40 €/habitant au 01/01/2008.

Réalisations et Travaux

« Aménager et équiper la commune »

Equipements et Aménagements collectifs, Voirie et Sécurité

Au terme de 7 ans de mandat, ce document retrace au fil des années les constructions et aménagements qui ont été réalisés sur notre commune.

Ces réalisations ont contribué à l'amélioration des services, de la sécurité et des conditions de vie de nos concitoyens, dans le respect du caractère rural de notre village.

Année 2001 :

- Extension et réaménagement du restaurant scolaire : sa capacité d'accueil a été doublée
- Mise en sécurité du « pré de la mairie » par la mise en place de plots en béton afin de protéger les abords de l'école élémentaire Jules Gohard et de la mairie contre les installations sauvages de caravanes
- Mise en sécurité du terrain des sports et des abords du cimetière pour les mêmes raisons
- Réalisation d'un terrain de basket et d'un boulodrome sur l'aire de sports et de loisirs.

Année 2002 :

- Construction d'un local dédié à la garderie et ravalement et réhabilitation intérieure des bâtiments communaux jouxtant ce local
- Construction d'un hangar communal près de la station d'épuration, pour accueillir tous les matériels destinés à l'entretien des espaces verts et de la voirie
- Exécution du revêtement bitumé du parking de l'école maternelle et de la bibliothèque
- Aménagement complet d'un tronçon de la rue des Maisons brûlées (création de chaussée, trottoirs, et ouvrages d'écoulement des eaux pluviales)
- Implantation d'un nouvel éclairage public au carrefour du Petit Saint Germain.

Année 2003 :

- Réalisation de l'alternat et des trottoirs rue de la Mairie. Cet ouvrage est destiné à améliorer la sécurité routière et piétonne depuis le virage de la mare jusqu'à la mairie
- Stabilisation de la Sente aux Dîmes
- Réfection complète des sanitaires extérieurs de l'école Jules Gohard
- Création d'un abribus rue de Plaisir
- Mise en place d'un plateau surélevé (ralentisseur) route de Thiverval
- Réalisation d'une passerelle sur le ru Maldroit pour assurer la continuité du GR1.

Années 2004/2005 :

- Remise en état des 2 voies communales reliant le village à Thiverval-Grignon et à Plaisir
- Après les travaux de la rue de Plaisir, le quartier du Petit Saint-Germain a été réaménagé pour offrir une circulation sécurisée pour les piétons (création de trottoirs) et ralentir le trafic (double alternat). De plus, tous les réseaux aériens ont été enfouis et l'éclairage public renouvelé
- Réfection du chemin des Meulantais (entre la voie ferrée et la station d'épuration) : reprofilage du chemin et création de fossés et bordures pour préserver les installations techniques des eaux de ruissellement
- Réfection complète des trottoirs rue voltaire (1ère tranche) sur 300 mètres de la rue Lamartine vers la rue des Cent Arpents
- Aménagement du haut de la route de Saint-Germain (quartier Chatron) en vue de la sécuriser avec rehaussement du trottoir dans le virage, à l'angle du Chemin de la Butte
- Rénovation et modernisation de la salle du Conseil Municipal et des mariages.

Années 2006/2007 :

- Aménagement des trottoirs rue Voltaire (2ème tranche, de la rue Boileau à la rue des Maisons Brûlées). Ces aménagements rue Voltaire permettent de réaliser des cheminements piétonniers sécurisés
- Démolition des anciens locaux de l'école maternelle avant qu'ils ne deviennent dangereux
- Mise aux normes et contrôle de sécurité de tous les équipements sportifs du village ainsi que des jeux et installations sportives des écoles
- Création d'un arrêt de bus supplémentaire de transport scolaire au carrefour rue Voltaire, rue La Bruyère
- Rénovation de la signalisation routière horizontale sur tout le village (marquage au sol)
- Réfection totale de la toiture de la mairie : couverture en tuiles de terre cuite et gouttières
- Achèvement de l'étude d'aménagement de la rue du Bas Chatron (enfouissement et réfection complète des réseaux. Création de trottoirs et de places de parking, réfection de la chaussée). Les travaux sont programmés pour le 2ème semestre 2008
- Lancement du projet de construction d'un columbarium qui devrait être réalisé au premier trimestre 2008.

Imprimé par nos soins

Réalisations et Travaux

« Aménager et équiper la commune »

Assainissement

Depuis 2001, des réalisations importantes ont été effectuées sur notre commune en matière d'assainissement :

Réalisation du schéma directeur de l'eau :

Dans le courant de l'année 2001, la commune a décidé de réaliser le schéma directeur de l'eau conformément à la loi du 3 janvier 1992. Ce schéma a pour but d'améliorer le fonctionnement des installations et du réseau d'assainissement en vue de préserver l'environnement.

L'étude a été menée en partenariat avec les services de l'Etat de façon à :

- Faire le point sur les réseaux privés et publics ainsi que sur le fonctionnement de notre station de traitement des eaux usées
- Réorganiser le réseau des eaux pluviales
- Evaluer l'impact des rejets sur l'environnement
- Faire l'inventaire des zones et des ressources à protéger
- Identifier les usages de l'eau.

Le rapport d'étude a débouché sur la réalisation d'une cartographie détaillée de ces différents réseaux, faisant apparaître leur état général et des anomalies en matière de raccordements et d'équipements.

Adhésion au SIARNC :

Le rapport a confirmé que notre station d'épuration est obsolète avec des performances insuffisantes, nécessitant d'être réhabilitée ou reconstruite.

Dans l'incapacité d'entreprendre ces travaux avec les ressources propres de notre commune, le Conseil Municipal a négocié, puis voté à l'unanimité dans sa séance du 22 novembre 2005, l'adhésion de Saint-Germain-de-la-Grange au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC).

Après négociations, la Commune ayant provisionné depuis plusieurs années une partie de l'épargne nécessaire aux investissements, ce syndicat intercommunal a donc accepté de reprendre la gestion financière et technique de la station d'épuration et des réseaux d'eaux usées.

En 2007 le projet de construction de notre nouvelle station a été voté.

Entretien des rivières, des mares et des parties boisées

Nettoyage des mares :

- En 2001 : Vidange et curage des bassins d'orage des Lys et du Vallon dans sa partie Est
- En 2003 : Réalisation d'un trop plein et d'une échappatoire pour le bassin des Lys et nettoyage de la mare du centre du village (vidage et curage)

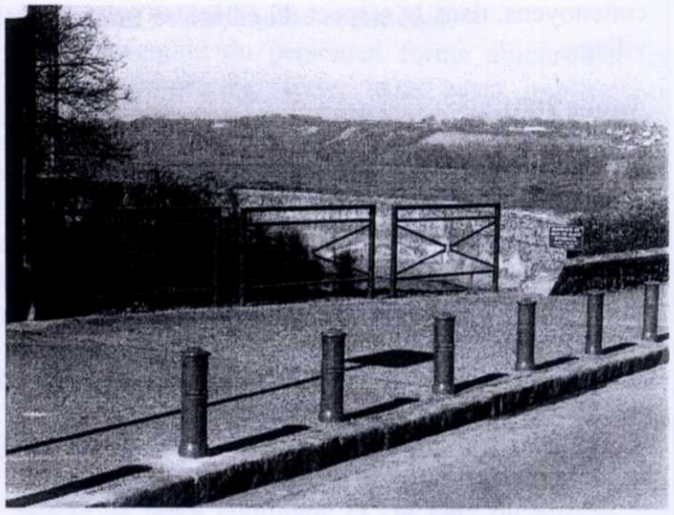

Aménagement du quartier de la mare et curage de celle-ci réalisé par l'équipe municipale elle-même...

Elagage :

- En 2004, suite aux risques pour la sécurité, élagage d'une parcelle privée rue Voltaire, en raison de la carence des propriétaires
- En 2007, les opérations d'élagage d'arbres suivantes ont été effectuées sur les parcelles communales :
  - Chemin de la Butte et sur le terrain de l'école maternelle
  - Le long des fossés jouxtant le Vallon cotés Est et Ouest
  - Rue Corneille, au niveau des escaliers.

Entretien du ru Maldroit :

Pour pallier également à la carence des propriétaires riverains, la commune a entrepris à la fin 2006, l'assainissement des berges du ru Maldroit sur toute la longueur du territoire.

Cette opération présentant un caractère d'intérêt général a permis, outre le débroussaillage de la berge coté Saint-Germain-de-la-Grange, l'enlèvement des embâcles et débris afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux.

Imprimé par nos soins

Services

« Faire vivre et étendre les services »

Affaires scolaires

Lors de notre mandat, nous avons eu à faire face à une croissance forte des effectifs de nos écoles. Pour y répondre et offrir un accueil et des services périscolaires adaptés, dans un premier temps, nous avons agrandi le restaurant scolaire en 2002.

En second lieu, nous avons tenu compte des besoins d'accueil en garderie, et nous avons réalisé un local dédié, pouvant, à terme, être utilisé comme nouvelle salle de classe.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution du nombre d'enfants inscrits aux écoles depuis 2001, soit une progression de + 30 % :

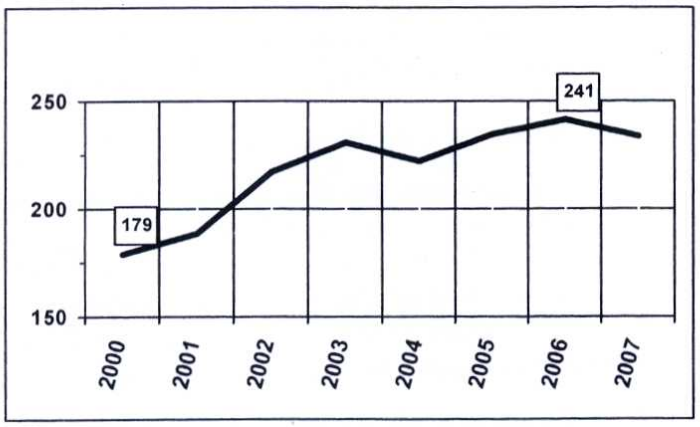

Restauration scolaire :

Depuis quelques années, ce sont plus de 200 enfants en moyenne qui fréquentent chaque jour le restaurant scolaire.

Un service qui mobilise chaque jour 7 employés communaux, dans un cadre lumineux et confortable.

Etudes surveillées :

Nous avons créé un service études surveillées qui fonctionne de 16 heures 30 à 18 heures 30 dans les locaux de l'école élémentaire pour les enfants des classes élémentaires.

Garderie :

Chaque matin, une garderie fonctionne dans le préau de l'école élémentaire de 7 heures 30 à 8 heures 20 pour les enfants de nos deux écoles.

En 2002, la construction du local dédié à la garderie nous a permis d'accueillir entre 40 et 45 enfants chaque soir de 16 heures 30 à 18 heures 45.

En 2005, cette garderie a été transférée à l'école maternelle, et le local initial réaffecté à la sixième classe de l'école élémentaire.

Caisse des écoles :

Depuis la loi du 28 mars 1882, la Caisse des Ecoles a pour objectif d'aider à la scolarisation des enfants démunis.

Compte tenu, fort heureusement, de l'évolution des conditions matérielles des familles, le rôle de la Caisse des Ecoles et ses domaines d'intervention ont évolué au fil des années.

Ainsi le fonctionnement de la Caisse des Ecoles permet de financer les sorties scolaires. Ses ressources sont les subventions de la Commune (34 918 € de 2001 à 2007) des cotisations des familles et des bénéfices réalisés lors des fêtes organisées par les parents d'élèves, aidés des enseignants (soirée crêpes en février-mars et stand à la fête du village) ainsi que la vente de torchons, tabliers, etc… en fin d'année.

Les sorties et les animations pour les enfants de nos écoles se font quasiment sans participation des parents.

Elle participe également au financement partiel des classes vertes.

Centre de loisirs sans hébergement (C.L.S.H.) :

En septembre 2002, pour tenir compte des besoins de garde en dehors des jours scolaires, nous avons ouvert un centre qui fonctionne les mercredis et pendant les vacances scolaires en partenariat avec l'association « La Licorne ». La commune lui verse chaque année une subvention conséquente pour assurer le service. Ce qui a représenté un cumul de 8 534 € pour la période de 2003 à 2007

La commune met également à disposition du personnel pour la restauration, lorsque le centre fonctionne.

Imprimé par nos soins

Affaires sociales

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :

Depuis 2005, nous soutenons financièrement (participation à l'investissement) la mise en place d'un centre d'accueil de jour Alzheimer qui permet d'aider et de soulager les malades et leurs familles. Sous le pilotage des Lions Clubs, le Conseil Général et 19 communes dont Saint-Germain-de-la-Grange contribuent à la réalisation d'un bâtiment à l'intérieur de l'hôpital gérontologique de Plaisir Grignon. Cette implication solidaire nous permet de bénéficier de places réservées pour les besoins de nos familles.

Le C.C.A.S. instruit principalement les demandes d'aide sociale pour les personnes de la commune qui traversent temporairement des difficultés.

D'autre part, nous avons mis en place un service de téléassistance qui permet aux personnes dépendantes de rester chez elles en étant reliées en permanence à un centre d'appel. Il leur suffit d'actionner l'alarme pour que les secours ou les proches puissent intervenir dans les plus brefs délais.

De 2001 à 2007, la subvention de la commune au C.C.A.S. a représenté la somme de 50 494 € (incluant 14 852 € pour l'ADMR)

L'A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) aide nos administrés qui en ont besoin et assure des heures de ménage, une aide pour les courses et les repas. La subvention versée est en augmentation régulière pour tenir compte de la demande croissante.

Par ailleurs, chaque année, nous organisons un voyage pour les plus de 60 ans comme par exemple à AMIENS EN 2004 et CHENONCEAUX EN 2007.

Un goûter de Noël est organisé pour nos aînés et un panier cadeau est distribué aux plus de 80 ans.

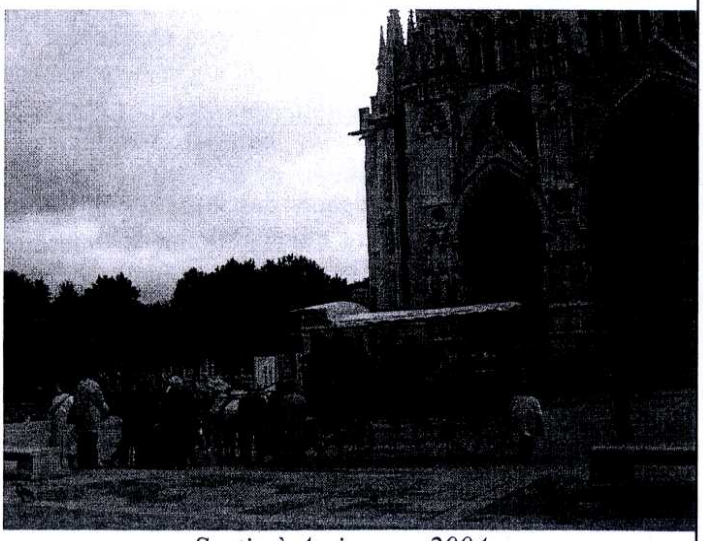

Sortie à Amiens en 2004

Services & personnel communaux

Outre leur implication aux côtés des élus dans la gestion, l'entretien et les services rendus par la commune, les personnels communaux ont aussi la mission de l'accueil du public. Leur organisation a permis la mise en place de 2 nocturnes mensuelles (jusqu'à 20H00) et de 2 samedis ouverts chaque début de mois.

Par leur disponibilité et leurs compétences ils contribuent au fonctionnement de tous les services et à l'entretien du patrimoine communal.

L'ensemble du personnel forme aujourd'hui une équipe compétente, forte, mais aussi impliquée et solidaire pour faire aboutir les objectifs de la Municipalité.

La place du milieu associatif et le soutien de la commune

Saint-Germain-de-la-Grange dispose de quatre associations très actives :

➢ **Association des Jeunes (A.D.J.) :**

L'association organise diverses activités pour les jeunes de notre commune et la Fête du village avec l'aide de l'A.F.A.C. Un soutien financier de 11 619 € leur a été alloué pour leurs propres activités.

L'association fêtera ses 20 ans en 2008, avec une animation exceptionnelle. A ne pas manquer.

➢ **Association pour la fête et les activités culturelles (A.F.A.C.) :**

Cette association en sommeil a été réactivée il y a quatre ans afin d'associer la Caisse des Ecoles à l'organisation de la Fête du village. L'AFAC a reçu depuis un soutien de la municipalité de 13 460 €.

➢ **Association sportive de Saint-Germain-de-la-Grange (A.S.S.G.) :**

Cette association propose chaque semaine deux séances de gymnastique d'une heure chacune à la satisfaction de tous les pratiquants. Soutien financier de 4268 €

➢ **Club de l'âge d'or :**

Rompre l'isolement et proposer des activités un mercredi sur deux, tel est le but de cette association qui est animée par nos aînés de façon régulière et sympathique.Le soutien financier de la commune s'est monté à 4310 €.

➢ **Brocante** : La Commune organise une brocante annuelle, appréciée pour sa convivialité et son caractère villageois.

Imprimé par nos soins

Urbanisme & Environnement

« Préserver le caractère du village »

Préserver l'environnement et le cadre de vie de notre village a été tout au long de ce mandat une préoccupation majeure de la municipalité. Plusieurs actions ont ainsi contribué à préserver son caractère :

Ordures ménagères : tri sélectif

Le tri sélectif a été mis en place en 2001 sur tout le village :

- Afin de promouvoir ce tri, la commune a investi dans l'achat de conteneurs qui ont été mis à la disposition de chaque foyer.
- Des sacs papiers destinés au ramassage des déchets verts sont fournis chaque année.
- Deux plates-formes d'apport volontaire ont été construites et aménagées pour la récupération des verres et des papiers.

Plan d'Occupation des Sols (POS)

En 2001, de nombreux ajustements du plan d'occupation des sols ont été entérinés. Ils concernaient essentiellement :

- des modifications des limites de zones sur le Haut Boutron
- la préservation et la protection du bâti ancien de ce quartier

En 2007 : une nouvelle procédure de modification a été engagée, avec pour but de :

- Mettre en cohérence les règles actuelles sur les zones et réserves foncières destinées au développement économique.
- Repréciser ou clarifier le contenu d'articles du règlement rendus obsolètes par la loi d'octobre 2007
- Intégrer les retours d'expérience sur les difficultés d'instruction rencontrées dans le passé
- Doter la commune de moyens plus efficaces de protection du territoire et d'accompagnement de la politique de développement maîtrisé de l'habitat.

Equipements et acquisitions :

En 2004, une antenne de téléphonie mobile a été mise en place sur la commune. Elle procure une rentrée financière de prés de 6000 € par an

Sur ce sujet, la municipalité est restée très vigilante quant au lieu d'implantation, car plutôt que de subir une installation incontrôlée sur un terrain privé, un terrain communal a été imposé. Des solutions techniques ont été recherchées pour trouver la meilleure intégration paysagère de cette antenne au site d'accueil.

Fin 2002, la commune s'est dotée d'un camion ayant pour missions d'assurer le sablage des routes et les travaux d'espaces verts sur le territoire.

Au fil des années, acquisition d'un tracteur, d'une remorque et d'une épareuse ainsi que de deux véhicules légers dits « propres » qui permettent à la commune et au personnel communal une plus grande autonomie.

Au cours du mandat, notre municipalité a effectué plusieurs acquisitions de parcelles avec deux objectifs :

- Développement et extension de notre zone industrielle
- Maintien des terrains en terres agricoles, évitant ainsi toute urbanisation et contribuant naturellement à préserver le caractère rural de notre village.

Développement économique

« Créer de l'emploi et de la richesse»

Soucieuse d'assurer de nouvelles ressources pour la commune, l'équipe municipale en place a poursuivi le remplissage de la zone d'activité du PAVY-I (Parc d'Activités de la Vallée d'Yart).

Comme tout le monde peut le constater cette phase est maintenant terminée et dès la fin de l'installation des dernières entreprises, les finitions des accès de la zone et de l'entrée du village pourront être finalisées.

Projet PAVY-II :

Afin de capitaliser sur les acquis de la zone d'activité existante votre équipe municipale travaille avec les services techniques de la Communauté de Commune Cœur d' Yvelines au projet de création de la zone d'activité PAVY-II.

Les problèmes d'urbanismes ont été réglés et ce projet d'une superficie minimum de 50 000 m² devrait déboucher en 2009. Un deuxième projet d'extension est en gestation. Il permettrait de relier notre zone d'activités, après prolongation de celle-ci, à la route d'accès au centre d'incinération de Thiverval-Grignon. Ainsi tout le trafic de la zone actuelle et des futures extensions serait directement dirigé vers le rond point de Plaisir, sans transit par nos voies communales.

Ce très lourd projet, sera mené dans le cadre du développement économique de l'Intercommunalité et nous souhaitons le labelliser HQE (Haute Qualité Environnementale).

Imprimé par nos soins

Préparer l'avenir
« Organiser plutôt que de subir »

La Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » :

Le rôle des élus en place est d'assumer le passif, de gérer le quotidien, de préparer l'avenir et d'avoir une vision des enjeux « long terme » pour notre Village.

Notre vision du long terme nous a conduits, après 3 ans de réflexion (entre 2002 et 2004) à décider de partir en intercommunalité. Après débats, nous avons choisi de nous associer à des communes de taille modeste, à dominante rurale, partageant la même volonté de préserver notre cadre de vie et de ne pas augmenter ou créer d'impôts supplémentaires pour nos administrés.

En participant à la constitution de cette nouvelle structure, vos élus ont aussi pu proposer et partager des principes tels que :

- 1 commune = 1 voix, quelle que soit sa taille
- Le siège de la Communauté de Communes domicilié à Saint-Germain-de-la-Grange.

Ce sont 6 communes qui ont démarré ensemble le 1er janvier 2005 : Neauphle-le-Château, Jouars-Pontchartain, Thiverval-Grignon, Saulx-Marchais, Beynes et Saint-Germain-de-la-Grange.

Depuis le 1er janvier 2007, la commune de Villiers-Saint-Frédéric est venue rejoindre notre Communauté de Communes, selon les mêmes conditions statutaires que celles ratifiées par les autres communes.

Votre Maire a été élu Vice-président chargé des Finances et de l'évaluation des transferts au sein du bureau de la Communauté de Communes. Il pilote également le développement économique.

A ce jour les compétences suivantes sont transférées et exercées au niveau intercommunal :

- Développement économique : ce qui nous permet de concrétiser le projet d'extension du PAVY II
- Ordures Ménagères : ramassage / incinération
- Instruction du droit des sols, depuis l'arrêt de la prestation de la DDE (Direction Départementale de l'Equipement)
- Centrale d'achats : économies par effet d'échelle.

Une Communauté de Communes, pour financer des services nouveaux peut tirer ses principales ressources d'un impôt additionnel et de la Taxe professionnelle nouvelle créée sur son territoire à partir de la date de sa constitution. « Cœur d'Yvelines » a choisi d'adapter son rythme de création de services nouveaux uniquement à celui de ses recettes nouvelles de Taxe Professionnelle.

C'est pourquoi la première priorité de « Cœur d'Yvelines » a été d'investir pour le développement économique :

- Création d'une route pour l'extension du centre de tri de Thiverval
- Réaménagement de l'accès d'une zone d'activités à Jouars-Pontchartrain.

Les prochaines réalisations en la matière seront :

- Réaménagement routier à Villiers-Saint-Fréderic pour le développement du centre d'Etudes Renault à Villiers Saint Frederic
- PAVY II (Parc d'Activités de la Vallée Yart, 2ième tranche) à Saint Germain de la Grange.

Deux autres dossiers majeurs sont en cours :

- Aire Intercommunale d'Accueil des Gens du Voyage : elle sera située sur le territoire de Beynes et financée par la Communauté de Communes
- Plan Local de l'Habitat : démarche de mise en cohérence de la maîtrise et du développement de l'habitat à l'échelle du territoire intercommunal.

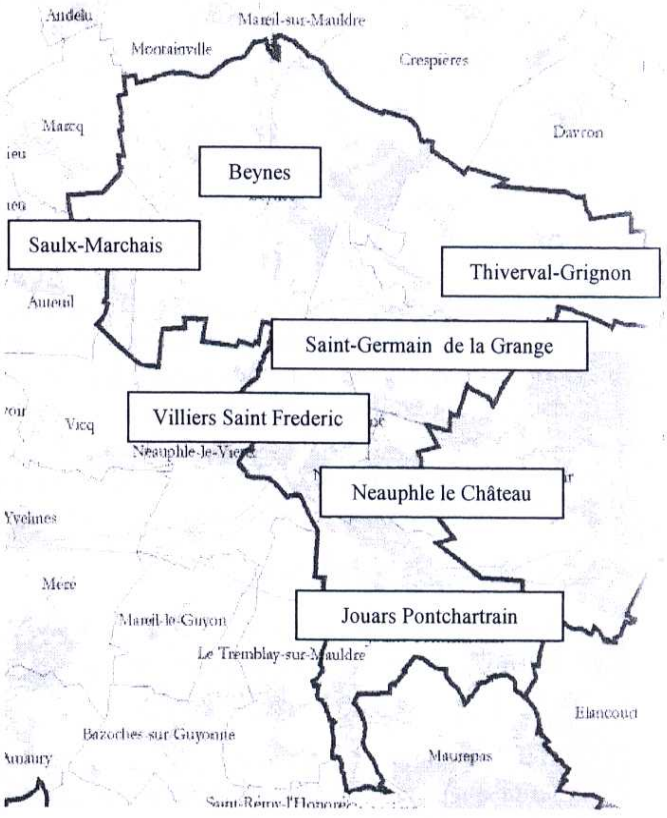

« Cœur d'Yvelines » : un territoire d'environ 5 600 ha et de près de 22 000 habitants

Imprimé par nos soins